

<https://47.snuipp.fr/Professionnalisation-des-auxiliaires-de-vie-scolaire-tout-reste-a-construire>



Professionnalisation des auxiliaires de vie scolaire : tout reste à construire

- Métier - AESH, CUI, AED -

Date de mise en ligne : lundi 24 mai 2010

Dernière mise à jour : 0000

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Porteuses d'une pétition actuellement signée par plus de 25 000 personnes en faveur de la professionnalisation des auxiliaires de vie scolaire, AVS, les Organisations syndicales, Cfdt, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, UNSA, ont été reçues le mercredi 19 mai par Madame Nadine MORANO, Secrétaire d'Etat à la Famille et à la Solidarité, en charge de la politique du handicap.



Au cours de cette audience, les organisations syndicales ont été informées des dispositions qui seront mises en place à la rentrée concernant l'avenir des AVS actuellement contractuels de l'Education nationale, dont les contrats viennent à échéance en septembre.

Un « dispositif transitionnel » prévoit notamment la reprise de 574 AVS par le biais de conventions avec des associations ou les services d'aide à domicile, soit 2,5% des emplois actuellement occupés et 5% des AVS rémunérés par l'Education Nationale.

De plus, ce dispositif laisse dans la précarité, les AVS embauchés sous contrats aidés.

Puisque cette démarche n'intègre qu'une petite partie des revendications des organisations syndicales, tout reste à construire pour que ce dispositif aboutisse à un vrai métier au sein d'une nouvelle filière d'accompagnement qui doit être créée.

Sa mise en oeuvre devra faire l'objet d'une évaluation tant au plan national que local, associant toutes les parties concernées dans le cadre d'un comité de suivi.

Dans le cadre de cet échange avec la Ministre sur la problématique de la professionnalisation de l'accompagnant du jeune handicapé, les organisations syndicales estiment qu'il est nécessaire de mobiliser, au-delà du seul ministère de l'éducation nationale, tous les ministères (emploi, culture, jeunesse et sports...) permettant l'accès à l'autonomie du jeune handicapé.

Le comité interministériel du handicap est donc concerné directement et se doit d'assumer pleinement son rôle en assurant la transversalité indispensable sur toutes les questions de la politique du handicap.

Les Organisations Syndicales rappellent leur exigence pour un métier d'Accompagnant du Jeune Handicapé avec un cadre d'emploi pérenne, garantissant les droits des salariés, pour permettre à tous les jeunes en situation de handicap, une participation pleine et entière à la citoyenneté avec une égalité d'accès au service sur le territoire pour les familles des enfants accompagnés.

Les Organisations syndicales continueront donc à se mobiliser sur ce dossier ainsi que ceux concernant l'emploi, le maintien dans l'emploi, la formation ...

Elles s'exprimeront fortement puisque la Ministre s'est engagée à entreprendre des concertations régulières avec elles, sur le même rythme que celles prévues avec le Comité d'Entente.

jeudi 20 mai 2010